



Conseil économique et social

Distr. limitée
27 juillet 2007
Français
Original : anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2007

4-8 juin 2007

Point 9 a) de l'ordre du jour provisoire*

Projet de descriptif de programme de pays**

Comores

Résumé

Le présent projet de descriptif de programme de pays pour les Comores est soumis au Conseil d'administration pour examen et observation. Le Conseil est invité à approuver le budget indicatif global pour la période 2008-2012, qui sera financé par un prélèvement de 4 093 359 dollars sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et par un prélèvement de 6 250 000 dollars sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

* E/ICEF/2007/8.

** En application de la décision 2006/19 du Conseil d'administration (E/ICEF/2006/5/Rev.1), le présent document sera révisé, puis affiché sur le site Web du Fonds au plus tard six semaines après l'examen du projet par le Conseil d'administration réuni en session. Il sera ensuite approuvé par le Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2007.

Données de base†

(2005, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants (de moins de 18 ans, en millions)	0,4
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)	71
Insuffisance pondérale (modérée et grave, pourcentage)	25
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	380
Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire (garçons/filles, pourcentage)	80/65
Élèves du primaire arrivant à la cinquième année de scolarité (pourcentage)	63
Utilisation de sources d'eau potable de meilleure qualité (pourcentage)	86
Taux de prévalence du VIH chez les adultes (pourcentage)	<0,1
Enfants qui travaillent (mineurs de 5 à 14 ans, pourcentage)	30
Revenu national brut par habitant (en dollars É.-U.)	640
Enfants d'un an ayant reçu les trois doses de vaccin combiné diphtérie/coqueluche/tétanos (pourcentage)	80
Enfants d'un an vaccinés contre la rougeole (pourcentage)	80

† Des données nationales plus détaillées sur les enfants et les femmes sont disponibles sur le site Web de l'UNICEF, à l'adresse suivante : www.unicef.org.

La situation des enfants et des femmes

1. L'archipel des Comores, situé dans l'océan Indien non loin du nord du Mozambique, comprend quatre îles, dont une qui demeure sous administration française. Le programme de pays de l'UNICEF concerne ainsi trois îles qui sont la Grande Comore, Mohélie et Anjouan. Le pays se trouve en phase de transition vers un régime démocratique stable, et les observateurs internationaux ont considéré que les dernières élections présidentielles s'étaient déroulées librement et dans la transparence. Les Comores connaissent cependant de graves difficultés sociales et économiques et des catastrophes naturelles fréquentes (cyclones et éruptions volcaniques) qui ont de lourdes conséquences sur les enfants et les femmes.

2. **Le conflit sur le partage des compétences relatif aux finances publiques et à la sécurité intérieure a accentué la crise ces dernières années. En instaurant la tournante, la loi fondamentale a créé le cadre approprié visant à apaiser le climat politique en octroyant une large autonomie aux îles.** Les élections présidentielles qui ont eu lieu en mai 2006 ont inauguré une période politique et économique relativement stable et donné un nouvel élan à la coopération internationale. L'intérêt porté aux Comores s'est nettement accru à la suite de la Conférence des donateurs tenue en décembre 2005, durant laquelle la stratégie de réduction de la pauvreté et les plans d'action sectoriels du pays ont été présentés. Néanmoins, la structure politique et administrative des Comores, qui comprend trois îles fédérées et l'Union, rend la coopération au titre du développement plutôt complexe pour un petit pays.

3. Les taux de croissance démographique dépassent de loin les taux de croissance économique. Les résultats définitifs du recensement de 2003 ne sont pas

disponibles, mais les projections établies lors du recensement de 1991 indiquaient que la population serait de 841 000 habitants en 2007 (sur la base d'un taux d'accroissement de 2,7 %), en raison d'un taux de fécondité élevé, la moitié environ ayant moins de 18 ans. Le taux de croissance économique est en revanche quasiment nul puisqu'il représente 0,1 % du produit intérieur brut annuel par habitant. Les finances publiques affichent un déficit intérieur et extérieur chronique. Le manque de ressources nationales est largement compensé par l'aide publique au développement et par les envois de fonds de la diaspora comorienne, estimés à près de 50 millions de dollars par an. Ces transferts privés servent principalement à couvrir les besoins essentiels des ménages et contribuent pour beaucoup à la lutte contre la pauvreté. Il ressort d'une enquête intégrée sur les ménages, publiée en décembre 2006, que le nombre de pauvres (c'est-à-dire vivant avec 1 dollar ou moins par jour) a diminué de 10 %, passant de 55 % en 1995 à 45 % en 2004.

4. La situation des enfants et des femmes demeure précaire en raison d'une pauvreté chronique et des difficultés qu'éprouve le Gouvernement à mettre en place des systèmes de santé, d'éducation et de protection adéquats. D'après une enquête menée en 2004 avec l'appui partiel d'organismes des Nations Unies, 44 % des enfants de moins de 5 ans souffrent d'un retard de croissance. Les taux de malnutrition élevés sont dus à la pauvreté, à l'insécurité alimentaire et à la forte prévalence des maladies, mais également à un manque de connaissances sur la nutrition. Les maladies infantiles les plus fréquentes sont le paludisme (responsable de 34 % des décès), les maladies diarrhéiques (30 %) et les infections respiratoires aiguës. On ne dispose malheureusement pas de données sur les causes de la mortalité, et les données sur la santé ventilées par âge et par sexe sont rares. Il convient de renforcer considérablement les systèmes d'information afin d'améliorer les rapports et d'orienter les programmes d'intervention.

5. Les taux de mortalité des nourrissons, des enfants de moins de 5 ans et des autres enfants sont tous en diminution depuis 1960, et le pays est en bonne voie pour réaliser l'objectif 4 des objectifs du Millénaire pour le développement. Le taux de mortalité maternelle a chuté de 517 à 380 pour 100 000 naissances vivantes, grâce à la généralisation des soins obstétricaux et à l'assistance fournie par un personnel qualifié pendant l'accouchement. Le taux de mortalité des nouveau-nés est de 29 pour 1 000 naissances vivantes et représente 41 % du taux de mortalité des moins de 5 ans. Pour réduire davantage les taux de mortalité des mères et des nouveau-nés, il importe d'adopter une démarche renforcée et intégrée consistant à effectuer des interventions dans les établissements de soins et au sein de la communauté.

6. À la grande différence de la plupart des pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe, les Comores ont jusqu'à présent réussi à maintenir un faible taux de prévalence du VIH, dû peut-être au fait que les hommes sont presque tous circoncis et à d'autres facteurs culturels. En outre, le Gouvernement, avec l'aide du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et le concours d'organismes des Nations Unies, a été particulièrement vigilant, en fournissant des services de conseil et de dépistage systématiques. Actuellement un seul cas confirmé de VIH a été enregistré chez les adolescents.

7. Le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire a considérablement augmenté entre 1996 et 2003, mais des disparités importantes subsistent entre les îles. Le taux est ainsi de 86 % à Mohélie, contre 79 % à Anjouan et 66 % à la Grande Comore, et l'écart entre garçons et filles reste grand, à savoir 65 % pour les

filles contre 80 % pour les garçons. Les attitudes et pratiques culturelles constituent un obstacle majeur à l'accès à l'enseignement primaire; le manque de locaux en est un autre, puisque 78 % des salles de classe sont utilisées par roulement chaque jour.

8. Aux Comores, la disparité entre les sexes se constate également dans d'autres domaines. Ainsi, les femmes ne participent guère aux décisions. Par exemple, on ne compte qu'une seule femme au Gouvernement central, une au Gouvernement des îles et une au Parlement. Le premier rapport de l'Observatoire des droits de l'enfant de la région de l'océan Indien (ODEROI), publié en octobre 2006, porte essentiellement sur la violence contre les enfants et souligne diverses tendances inquiétantes dans ce pays, à savoir l'augmentation des agressions sexuelles, de la violence et des abus sexistes, l'exploitation d'enfants pour des raisons économiques, un accroissement de la délinquance juvénile et une augmentation des abandons scolaires. Il s'agit là de questions importantes sur lesquelles le Gouvernement et ses partenaires de développement et les organisations de la société civile doivent se pencher. L'âge légal du mariage est de 18 ans pour les garçons et les filles; les mariages précoces sont néanmoins courants.

9. En 2000, 16 % des enfants n'avaient pas de certificat de naissance. Ce chiffre varie toutefois selon les îles : il est de 10 % à la Grande Comore et de 25 % à Anjouan (d'après les données de l'enquête en grappes à indicateurs multiples réalisée en 2000). **L'autre problème est celui de la fiabilité (d'une partie) des documents d'état civil et qu'il conviendrait plutôt d'appuyer pour sa modernisation à travers une informatisation de tout le système de l'état civil comorien. L'un des défis qui se posent est d'harmoniser les droits coutumier, islamique et civil relatifs aux enfants et de mettre en œuvre et faire respecter les lois déjà harmonisées et adoptées avec l'appui de l'UNICEF.**

Principaux résultats et enseignements tirés de la coopération 2003-2007

Principaux résultats obtenus

10. L'examen à mi-parcours effectué en 2005 et les examens annuels ont permis d'avoir une vue d'ensemble des résultats obtenus dans le cadre du programme de coopération pour le pays. Les campagnes de vaccination lancées à la suite de l'épidémie de rougeole de 2005 ont permis de vacciner plus de 95 % des enfants de moins de 5 ans contre la poliomyélite et la rougeole et 97 % des femmes en âge de procréer, contre le tétanos, en leur administrant deux doses de vaccin antitétanique. Cependant, une meilleure vaccination systématique aurait pu prévenir l'épidémie. Un système de surveillance épidémiologique a été mis au point en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et aucun cas de poliomyélite dû au poliovirus sauvage n'a été enregistré depuis le démarrage de la surveillance en 2003. Avec la collaboration de l'OMS, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et des organisations de la société civile, l'UNICEF a apporté une assistance technique au Gouvernement comorien afin de mobiliser des ressources auprès du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme pour l'acquisition de produits essentiels (moustiquaires imprégnées d'insecticide, médicaments prophylactiques utilisés dans les traitements intermittents, tests de dépistage du VIH et médicaments antirétroviraux).

11. Les initiatives de prise en charge intégrée des maladies de l'enfant et de surveillance de la croissance menées au plan local ont permis de recenser et de faire traiter des cas de malnutrition. Le programme de pays a contribué sur les plans technique et financier à la création d'une structure nationale d'intervention en cas d'urgence et de prise en charge des urgences, qui est désormais opérationnelle, et à la mise au point du dispositif national de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas d'urgence. Il a également contribué à améliorer l'accès à l'eau potable pour 40 000 habitants dans 106 villages touchés par l'éruption en 2005-2006 du volcan Karthala.

12. Le programme de pays a permis au Ministère de l'éducation d'élaborer le Plan-cadre d'éducation et de formation pour la période 2005-2009 et le plan national d'action 2005-2007 pour la promotion de l'éducation des filles. Ce cadre d'action a aidé grandement à mobiliser des fonds importants pour le secteur de l'éducation (16 millions d'euros en provenance de l'Union européenne). La démarche fondée sur les compétences a été officiellement déclarée prioritaire dans le système éducatif national et elle est actuellement appliquée dans certains établissements.

13. L'UNICEF a largement aidé le Gouvernement et la société civile à adapter les outils pédagogiques préscolaires afin que l'enseignement préscolaire réponde mieux aux besoins de développement des jeunes enfants. Cette initiative a consisté à former des animateurs, des enseignants et des spécialistes du développement du jeune enfant afin d'aider les différents partenaires à concevoir et mettre en œuvre des activités d'apprentissage préscolaire. Sur les trois îles, 12 écoles coraniques ont été rénovées et dotées d'outils pédagogiques. Quarante-deux pour cent des enfants âgés de 3 à 5 ans bénéficient désormais de programmes de développement du jeune enfant (dont la moitié environ se déroulent dans des écoles coraniques ou locales rénovées) mis en place pour promouvoir le développement intégré du jeune enfant.

14. Afin d'aider le Gouvernement à améliorer la collecte et l'analyse des données sur l'éducation, l'UNICEF a apporté son appui à la mise en service et à l'utilisation courante de la base de données sur l'éducation *StatEduc*, aussi bien au niveau de l'Union qu'à celui des îles. Le Fonds a également contribué à une formation à DevInfo du personnel des Nations Unies et des homologues locaux, ce qui a permis aux bénéficiaires d'apprendre à gérer et à utiliser une base de données portant sur les objectifs du Millénaire pour le développement.

15. Le cadre politique et juridique de la protection de l'enfance a été renforcé. Un Code de la famille a été adopté et promulgué en juin 2005, l'âge légal du mariage a été fixé à 18 ans pour les garçons comme pour les filles et une législation concernant la protection de l'enfance, la délinquance juvénile et la mise en place de tribunaux pour mineurs a été adoptée en décembre 2005. L'UNICEF a en outre aidé à élaborer et à adopter la Stratégie nationale de protection de l'enfance. Le Parlement a autorisé le Président à ratifier les deux Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant, ce qu'il devait faire avant la fin du mois de mars 2007. Le Fonds a également aidé le Gouvernement à établir son deuxième rapport, portant sur la période 2000-2005, et à le soumettre au Comité des droits de l'enfant. Depuis que les procureurs et les avocats sont mieux informés, ils invoquent de plus en plus souvent la Convention relative aux droits de l'enfant dans les procédures judiciaires concernant des enfants.

Enseignements tirés

16. La participation des Comores aux activités de l'Observatoire des droits de l'enfant de la région de l'océan Indien a eu pour effet d'accroître et d'améliorer la surveillance, l'analyse des données et la communication en ce qui concerne les violations des droits de l'enfant. Elle a été positive sur les plans de la sensibilisation et du renforcement des capacités.

17. L'approche consistant à renforcer la capacité des associations locales d'élaborer des programmes fondés sur les droits de l'homme, et notamment d'amener les responsables et les détenteurs de droits à participer aux activités de planification et de suivi, a permis d'obtenir des résultats meilleurs et plus durables en ce qui concerne les interventions dans des situations d'urgence, l'éducation des filles, la réforme de l'enseignement et les activités en faveur du développement du jeune enfant. En raison du succès qu'elle a connu, cette démarche a été adoptée par d'autres institutions des Nations Unies, des organisations non gouvernementales ainsi que par le Gouvernement.

18. Les représentants des organismes des Nations Unies aux Comores se sont activement employés à collaborer étroitement, en particulier dans les domaines suivants : la préparation aux situations d'urgence et l'intervention en cas d'urgence, la programmation conjointe pour la prévention du VIH, l'élaboration d'un plan pour la réduction de la mortalité maternelle et néonatale, l'examen du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et la programmation fondée sur les droits de l'homme. Ce faisant, ils ont créé les conditions propices à une collaboration et une cohérence plus grandes entre eux, en vue d'obtenir de meilleurs résultats pour les enfants.

19. Malgré les nombreuses difficultés rencontrées, des progrès notables ont été accomplis pour mettre en place une politique nationale et un cadre législatif privilégiant les questions concernant les enfants. La stratégie mise en œuvre par l'UNICEF pour ces questions a consisté à produire des informations crédibles et essentielles et à appliquer une démarche fondée sur les droits. Elle a pu ainsi influencer sur la politique générale, les programmes et la législation, ce qui a conduit à de meilleurs résultats pour les enfants.

Le programme de pays 2008-2012

Tableau récapitulatif du budget†

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante du programme</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Survie et développement de l'enfant	1 497	2 500	3 997
Éducation de base	1 123	3 000	4 123
Politique sociale, sensibilisation et communication	837	750	1 587
Dépenses intersectorielles	636	0	636
Total	4 093	6 250	10 343

† Des fonds supplémentaires peuvent être obtenus en cas de besoin au moyen de la procédure d'appel global.

Préparatifs

20. L'équipe de pays des Nations Unies a complètement aligné le contenu et le cycle du nouveau Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement sur la Stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté et la croissance économique, ce qui a donné lieu à l'élaboration d'un plan sur cinq ans couvrant la période 2008-2012. Dans un premier temps, les organismes des Nations Unies ont facilité l'examen du plan-cadre précédent et de la Stratégie nationale en vue de recenser les principaux domaines de coopération éventuels. Une étude a également été commandée pour connaître les causes de la mortalité infantile et maternelle. Le nouveau plan-cadre a été élaboré pour appuyer la Stratégie nationale et les objectifs du Millénaire pour le développement, et il tient compte des principes relatifs aux droits de l'homme. L'UNICEF a largement contribué à axer les objectifs du plan-cadre sur les quatre domaines de la Stratégie dans lesquels les organismes des Nations Unies pourraient jouer un rôle déterminant, à savoir la croissance économique et la lutte contre la pauvreté, la gouvernance, les services sociaux essentiels, et l'environnement et le développement durable. Les principaux objectifs du Plan-cadre ont été déterminés et validés au cours de consultations, notamment un séminaire sur l'établissement des priorités stratégiques, organisé avec la participation de représentants du Gouvernement et d'autres partenaires du développement.

21. Une fois que le nouveau plan-cadre a été mis sous sa forme finale, le programme de pays de l'UNICEF pour 2008-2012 a été élaboré, en collaboration et en consultation avec les ministères et organisations de la société civile concernés, par une équipe de planification multisectorielle mise en place par la Commission nationale de planification spécialement pour faciliter la programmation des organismes des Nations Unies. Le projet de descriptif de programme de pays a été examiné lors d'une réunion consultative qui a rassemblé tous les partenaires de l'UNICEF, y compris les donateurs. Ces consultations ont été suivies d'un examen conjoint de tous les descriptifs de programme de pays (à savoir ceux de l'UNICEF, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population), sous la direction de la Commission nationale de planification et du Ministère des relations extérieures, afin de s'assurer de leur conformité avec la Stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté et la croissance économique et créer autant de synergie que possible entre les activités des trois organismes intervenant dans le contexte du Plan-cadre. Les observations et recommandations finales du Comité des droits de l'enfant et le rapport gouvernemental sur l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ont également été prises en compte.

Objectifs, principaux résultats et stratégies

22. L'objectif du programme de pays pour 2008-2012 est de faire en sorte que les enfants et les femmes des Comores puissent exercer effectivement leurs droits en mettant en place un contexte politique favorable à leur survie, leur développement, leur protection et leur participation. Le programme fait partie intégrante du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, dont il constitue l'une des composantes majeures, et il favorisera grandement les efforts déployés par le Gouvernement, les organisations de la société civile et les autres partenaires du développement en vue d'atteindre les buts et objectifs établis dans la Stratégie

nationale pour la réduction de la pauvreté et la croissance économique et la Déclaration du Millénaire.

23. Les principaux résultats escomptés à l'horizon 2012 sont les suivants :

a) Réduction du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, passant de 71 à 40 pour 1 000 naissances vivantes (conformément à l'objectif officiel du Gouvernement);

b) Réduction des taux de mortalité maternelle et néonatale à 200 pour 100 000 naissances vivantes et à 15 pour 1 000 naissances vivantes, respectivement;

c) Quatre-vingt pour cent des familles comptant des enfants de moins de 5 ans ont adopté des habitudes et des pratiques favorisant la survie, la croissance et le développement de ceux-ci;

d) Quatre-vingt pour cent des familles ont accès à une eau potable et ont adopté des habitudes visant à réduire les maladies;

e) Mise en œuvre d'une approche sectorielle en matière d'éducation et augmentation de 50 % des fonds destinés au secteur éducatif;

f) Participation de 65 % des enfants âgés de 3 à 5 ans à des programmes de développement du jeune enfant;

g) Réduction de 10 % de l'écart de scolarisation entre les îles et entre les sexes;

h) Quatre-vingt-un pour cent des élèves achevant leurs études primaires ont acquis les connaissances de base requises à ce stade;

i) Soixante-cinq pour cent des garçons et des filles sont reçus à l'examen d'entrée en sixième;

j) Le taux de prévalence du VIH reste en dessous de 1 %;

k) Cinquante pour cent des adolescents ont accès à des services d'information et de conseil adaptés à leur âge;

l) Concertation et accord sur six objectifs à atteindre en vue de mettre en place un cadre protégeant contre toutes les formes de violence, d'exploitation, d'abus et de négligence envers les enfants, et réalisation desdits objectifs;

m) Renforcement, avec le concours d'autres partenaires, des capacités nationales de suivi des questions et des objectifs définis dans la Déclaration du Millénaire en ce qui concerne les enfants;

n) Actualisation périodique du Dispositif national de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas d'urgence et application effective du Dispositif en cas d'urgence, afin de satisfaire aux Engagements fondamentaux de l'UNICEF à l'égard des enfants en situation d'urgence.

24. Le présent programme de pays a été conçu en appliquant l'approche fondée sur les droits humains, et la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation seront effectués dans la même optique. La démarche s'appuie sur les stratégies suivantes : a) renforcement des capacités des parties prenantes tant dans les îles que dans les communautés; b) établissement de partenariats et renforcement des partenariats existants avec les alliés stratégiques au sein de la société civile, parmi les enfants et

parmi les personnalités influentes et autres notables; c) application plus systématique de méthodes de planification et de gestion axées sur les résultats, et utilisation de systèmes d'information appropriés et de recherche pour le suivi et l'évaluation; d) appui à l'approche de décentralisation appliquée par le Gouvernement, au moyen du renforcement des capacités de planification dans les îles et par l'affectation de ressources aux partenaires locaux, tenus responsables des résultats; e) renforcement de la coordination à l'échelon du Gouvernement de l'Union, afin de mieux harmoniser les activités et de faire en sorte que les îles échangent leurs pratiques optimales; f) participation plus large et plus inclusive des enfants; g) prise en compte systématique de la question de la parité des sexes; h) mobilisation fondée sur des faits observés pour influencer sur les politiques et les décisions; et i) réduction des inégalités et des disparités.

Relations avec les priorités nationales et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

25. Le programme de pays a été établi en fonction de quatre priorités qui s'inscrivent dans la Stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté et la croissance économique et correspondent également aux domaines d'action du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; il s'agit de : la croissance économique et la lutte contre la pauvreté, la gouvernance, les services sociaux essentiels, et l'environnement et le développement durable.

26. S'agissant de la gouvernance, l'UNICEF contribuera aux efforts visant à obtenir les résultats suivants : des dispositifs nationaux accessibles et fonctionnels pour la protection et la promotion des droits humains et l'équité de traitement entre les hommes et les femmes; des mécanismes de gouvernance démocratique améliorés et fonctionnels, et un dialogue social; une culture de la sécurité et de l'intervention face aux urgences à tous les niveaux, et des mécanismes de prévention et de gestion de situation d'urgence établis et opérationnels; et les capacités institutionnelles et individuelles de planification, de gestion, de suivi, d'évaluation et de coordination du développement de l'Union et des îles sont renforcées. Pour ce qui est des services sociaux essentiels, le Fonds est le partenaire chef de file ou l'un des principaux partenaires pour tous les résultats concernant la santé, l'éducation, le développement du jeune enfant, l'alphabétisation, la nutrition, l'eau et le renforcement des capacités pour la planification et la gestion de l'enseignement. Concernant l'environnement et le développement durable, le Fonds contribuera à des projets concernant l'eau, l'assainissement et l'hygiène, afin de lutter contre la dégradation de l'environnement et le manque d'accès à l'eau.

Relations avec les priorités internationales

27. Le programme de pays contribuera à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement indiqués dans le tableau récapitulatif des résultats joint au présent document. Il contribuera également à la mise en œuvre du Plan d'action national pour le suivi de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants et du texte issu de celle-ci, *Un monde digne des enfants*, et renforcera les capacités nationales pour la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Les trois composantes du programme couvrent les priorités établies dans le plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF, les résolutions adoptées lors de la Conférence Beijing+10 et de la Conférence d'Abuja,

d'autres résolutions internationales sur la lutte contre le VIH/sida et la campagne *Unis pour les enfants, unis contre le sida*.

Composantes du programme

28. Le programme de pays comprend trois composantes ayant un effet de synergie : a) survie et développement de l'enfant; b) éducation de base; c) politique sociale, plaidoyer et communication. La prévention du VIH/sida, le suivi et l'évaluation, la communication pour l'appui aux programmes et la préparation aux situations d'urgence et les dispositifs d'intervention en cas d'urgence sont systématiquement pris en compte dans chaque composante.

29. **La composante survie et développement de l'enfant** a pour objet de réduire le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans par un ensemble d'interventions à fort impact dans les domaines de la santé et de la nutrition, des soins prénatals (y compris la prévention de la transmission mère-enfant du VIH), de l'eau, de l'assainissement et de la promotion de l'hygiène. Les capacités des collectivités et des familles à assurer une alimentation et des soins appropriés aux femmes enceintes, à celles qui allaitent et aux jeunes enfants seront renforcées par des interventions locales portant sur la nutrition et par la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant.

30. Cette composante, qui est un ensemble intégré d'interventions concernant la santé maternelle et infantile, aura les objectifs suivants : a) aider au lancement, deux fois par an, d'une semaine de la santé familiale, ayant pour objet de renforcer les habitudes de prévention chez les femmes et les enfants; b) renforcer les services de vaccination systématiques en veillant à couvrir tous les districts, et aider le Gouvernement dans ses efforts pour éradiquer la poliomyélite et le tétanos maternel et néonatal et lutter contre la rougeole; c) réduire la morbidité et la mortalité liées au paludisme en veillant à ce que 80 % des femmes enceintes bénéficiant de soins prénatals reçoivent un traitement préventif intermittent et en portant à 80 % le taux d'utilisation de moustiquaires imprégnées d'insecticide par les femmes enceintes et allaitantes et les enfants de moins de 5 ans, avec la collaboration du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et l'Organisation mondiale de la santé; d) renforcer à la fois les soins à domicile et les soins prodigués lors des accouchements dans les cliniques, afin de réduire considérablement les taux de mortalité maternelle et néonatale; e) renforcer les mesures de prévention du VIH/sida par des services de prévention de la transmission mère-enfant (dans le cadre du programme PMTCT Plus) pour les femmes enceintes recevant des soins prénatals; et f) améliorer l'accès à l'eau potable pour les communautés rurales et promouvoir de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement dans les écoles et auprès des populations en appliquant un processus participatif pour la modification des comportements en matière d'hygiène et d'assainissement.

31. La préparation aux situations d'urgence et les dispositifs d'intervention en cas d'urgence seront systématiquement pris en compte dans la composante survie et développement de l'enfant afin de satisfaire aux Devoirs fondamentaux vis-à-vis des enfants en situation de crise, établis par l'UNICEF.

32. **La composante éducation de base** a pour objet d'élargir l'accès à une éducation de base pour les garçons et les filles dans tous les districts, et d'améliorer la qualité de cette éducation, en donnant la priorité aux zones comptant les taux de scolarisation les plus faibles. Elle comprend également une action politique et une

mobilisation axées sur la réforme de l'enseignement et menées sur la base de faits observés et d'analyses, et l'élaboration d'une approche sectorielle visant à obtenir une enveloppe budgétaire plus fournie pour le secteur de l'éducation.

33. La priorité sera donnée à l'éducation des filles afin de réduire de 13 à 3 % l'écart entre les taux de scolarisation des filles et des garçons. Pour ce faire, il faudra lever non seulement les contraintes matérielles telles que le manque de salles de classe et d'installations sanitaires, mais également des obstacles culturels tels que la tradition de garder les filles à la maison ou de les marier tôt. Ainsi sera favorisée la création d'écoles amies des enfants, et des filles en particulier, ce qui supposera notamment de mettre en place des installations sanitaires séparées.

34. La démarche fondée sur les compétences sera appliquée à l'ensemble des écoles primaires publiques et privées. On veillera parallèlement à renforcer les capacités de planification et de gestion des éducateurs et des administrateurs de façon à assurer la réussite durable de l'entreprise.

35. S'agissant de la contribution à la réforme de l'enseignement, l'accent sera mis sur une gestion plus fiable et plus efficace du système éducatif. Ces progrès, auxquels s'ajouteront un accès élargi et une réduction des écarts entre filles et garçons et entre les îles, devraient tous contribuer à réduire les abandons scolaires et à aider davantage d'élèves à terminer leurs études primaires, de sorte que 65 % des filles et des garçons soient reçus à l'examen d'entrée en sixième.

36. On mettra également l'accent sur le développement intégré du jeune enfant en préconisant la prise en compte dans les programmes de développement des questions de survie, de nutrition et d'enregistrement des naissances, de façon que les enfants, notamment les filles et les enfants vulnérables, soient mieux préparés pour commencer à l'école primaire en temps voulu. On s'emploiera aussi à faire connaître l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous et à multiplier les écoles coraniques rénovées dispensant un enseignement dans la langue maternelle.

37. Un appui sera fourni au Ministère de l'éducation pour lui permettre d'adopter une approche sectorielle visant à faciliter une participation plus large et mieux coordonnée aux activités de soutien, de coordination, de financement, d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi d'un plan d'action national complet en faveur de l'éducation pour tous et de mobiliser des fonds pour les besoins de l'initiative susmentionnée.

38. La préparation aux situations d'urgence et la réintégration dans le système éducatif seront intégralement pris en compte dans cette composante.

39. **La composante politique sociale, plaidoyer et communication** sera axée sur la collecte et l'analyse de données et la communication en vue d'appuyer la réalisation des objectifs des composantes éducation de base et survie et développement de l'enfant et de mettre en place un cadre de protection contre toutes les formes de violence, d'exploitation, d'abus et de négligence envers les filles, les garçons et les femmes. On renforcera les capacités du Gouvernement de l'Union et de celui des îles à prévoir et établir des budgets tenant compte des besoins des enfants et à en suivre l'exécution dans le même souci. Les activités de collecte et d'analyse de données s'effectueront en collaboration avec le Gouvernement (dans le cadre de sa Stratégie pour la réduction de la pauvreté), les partenaires des Nations Unies (dans le cadre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement) et d'autres partenaires du développement (dans le cadre des approches sectorielles),

et à l'appui de leurs activités respectives, ce qui permettra de coordonner et d'harmoniser les efforts en faveur du développement et d'utiliser et de renforcer les dispositifs nationaux, conformément aux principes de la Déclaration de Paris. Il sera essentiel de mobiliser des ressources en vue de mener une enquête auprès des ménages et d'accroître le nombre d'administrateurs et d'utilisateurs de la base de données DevInfo.

40. Sur le plan de la communication, l'UNICEF s'emploiera à diffuser l'information à travers les médias et d'autres supports, en exploitant des faits observés pour éclairer les décideurs, en sensibilisant l'opinion publique et en incitant les partenaires du développement à mobiliser des ressources et d'autres moyens au profit des enfants. En outre, le Fonds favorisera l'organisation de débats – auxquels il participera – avec le Gouvernement, la société civile et les autres partenaires du développement sur les choix politiques et stratégiques concernant des questions telles que la survie et le développement de l'enfant, l'enregistrement des naissances et la protection des enfants vulnérables. Les questions de l'harmonisation des lois coutumières et du droit islamique, de l'application des lois adoptées et de l'intégration des écoles coraniques dans le système éducatif seront également abordées.

41. **Les dépenses intersectorielles** (prévues pour l'administration, les fournitures destinées aux programmes, l'informatique et les ressources financières et humaines) permettront de financer toutes les activités de gestion et de mise en œuvre du programme de pays.

Principaux partenariats

42. Le programme de pays servira à renforcer et à consolider les synergies et la cohésion avec les autres organismes des Nations Unies concernés dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Les programmes conjoints et les activités de programmation conjointe se dérouleront dans le cadre existant des groupes thématiques du Plan-cadre. L'UNICEF renforcera les partenariats établis avec l'Union européenne dans le secteur de l'éducation et avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme pour la prévention du VIH/sida et du paludisme. Le Fonds établira d'autres partenariats avec l'Agence française de coopération, l'Organisation internationale de la Francophonie, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et la Banque mondiale. Les organisations de la société civile, notamment les associations de femmes et les médias nationaux et communautaires, joueront un rôle déterminant dans la réalisation des résultats escomptés. Les relations avec les milieux influents, les autorités politiques, les parlementaires, les chefs religieux, les chefs coutumiers et les responsables administratifs seront renforcées. Les enfants, les adolescents et les jeunes adultes pourront participer dans la mesure de leurs capacités aux différentes phases de l'élaboration de la politique, de la conception, du suivi et de l'évaluation du programme.

Suivi, évaluation, gestion et coordination

43. Le suivi du programme de pays s'effectuera au moyen d'un plan intégré de suivi et d'évaluation sur cinq ans, compatible avec les tableaux de suivi du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et de la Stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté et la croissance économique. Le tableau

récapitulatif des résultats joint au présent descriptif de programme de pays comporte un certain nombre d'indicateurs clefs du développement de l'enfant permettant d'évaluer les progrès accomplis au regard des résultats escomptés; les résultats, indicateurs, données de référence et objectifs seront détaillés dans un plan d'action pour la mise en œuvre du programme. L'UNICEF apportera son appui à une enquête en grappes à indicateurs multiples ou à une enquête sur la démographie et la santé. Les mécanismes de suivi habituels et les visites de suivi sur le terrain constitueront d'autres sources de données. Le Plan intégré de suivi et d'évaluation comprendra également des études thématiques et une analyse nationale des données sur l'éducation et la santé. Des évaluations périodiques, menées conjointement avec d'autres institutions et partenaires des Nations Unies selon les besoins, seront prévues dans les plans de travail annuels et prises en compte dans les plans intégrés annuels. Toutes les évaluations avec les donateurs seront effectuées comme demandé. Le Fonds continuera d'enrichir la base de données DevInfo pour le suivi et l'établissement de rapports concernant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, à l'échelon de l'Union et des îles, et il mettra cette base en relation avec la base *EduStat* (base de données sur l'éducation). Enfin, il entretiendra des relations étroites avec l'Observatoire des droits de l'enfant de la région de l'océan Indien, établi à Maurice.

44. La coordination des activités menées dans le cadre du programme de pays sera assurée par la Commission nationale de planification. La planification, la mise en œuvre et la supervision des activités ainsi que le suivi et l'évaluation des plans de travail annuels seront assurés par les ministères de l'Union et ceux des îles autonomes pour chaque composante du programme. Chaque ministère désignera à cet effet un ou plusieurs fonctionnaires ayant pouvoir de décider. L'UNICEF effectuera des examens annuels et un examen à mi-parcours du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, conjointement avec le Gouvernement et d'autres organismes des Nations Unies et avec la coordination du Bureau du coordonnateur résident. Le Fonds établira un plan de gestion du programme de pays dans lequel toutes les ressources financières et humaines, ainsi que la structure du bureau, seront étroitement liées aux principaux résultats mentionnés dans le tableau récapitulatif des résultats. Le bureau de pays suivra les indicateurs convenus pour l'exécution du programme et en rendra compte périodiquement au bureau régional.

45. Les activités des groupes de travail mixtes des Nations Unies chargés de superviser, coordonner et suivre l'exécution des programmes faisant partie du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement seront menées en coordination avec celles des groupes de travail gouvernementaux constitués pour les besoins de la Stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté et la croissance économique, de sorte qu'elles ne se déroulent pas en parallèle, mais de façon intégrée. Les groupes de travail s'emploieront également à établir des liens et à favoriser des synergies entre différents programmes sectoriels.

Tableau récapitulatif des résultats – Programme de coopération du Gouvernement comorien – UNICEF pour 2008-2012

<i>Domaine prioritaire du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF</i>	<i>Principaux résultats escomptés par priorité</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>	<i>Les principaux résultats escomptés dans ce domaine prioritaire contribueront à :</i>
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Survie et développement du jeune enfant	1.1 Réduction du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans de 71 à 40 pour 1 000 (conformément à l'objectif officiel du Gouvernement)	1.1.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans 1.1.2 Pourcentage d'enfants de 12 mois ayant reçu tous les vaccins 1.1.3 Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans ayant reçu un apport en vitamine A et un traitement vermifuge durant les six derniers mois	Enquête sur la démographie et la santé Données recueillies lors de campagnes et dans le cadre des services courants Évaluations du programme	Ministère de la santé, associations communautaires et organisations non gouvernementales Programme élargi de vaccination et Programme national	Résultat escompté au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : Élargir l'accès aux services sociaux essentiels, améliorer la qualité des services et accroître leur utilisation
	1.2 80 % des familles comptant des enfants de moins de 5 ans ont adopté des habitudes et des pratiques favorisant la survie, la croissance et le développement de ceux-ci	1.2.1 Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans sous-alimentés (selon le rapport poids/âge) 1.2.2 Pourcentage d'enfants de 0 à 6 mois nourris exclusivement au sein 1.2.3 Pourcentage d'enfants recevant un complément nutritionnel approprié après 6 mois 1.2.4 Pourcentage d'enfants malades recevant à domicile et en temps utile des soins de qualité (y compris des antibiotiques contre les infections respiratoires aiguës, des antipaludéens et une alimentation régulière)	Enquête sur la démographie et la santé Enquête intégrée sur les ménages	Ministère de la santé et Département de la promotion de la santé	Objectif du Plan d'action « Un monde digne des enfants » : Promouvoir une vie plus saine Objectifs du Millénaire pour le développement : 4. Réduire la mortalité infantile 5. Améliorer la santé maternelle
	1.3 80 % des enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes dorment sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide	1.3.1 Pourcentage de femmes enceintes et d'enfants de moins de 5 ans ayant dormi sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide la nuit précédant l'enquête (référence : 34 %)	Enquête sur la démographie et la santé Enquête intégrée sur les ménages	Ministère de la santé, Programme de lutte contre le paludisme	6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies
	1.4 80% des familles utilisent une eau salubre et des sanitaires améliorés	1.4.1 Pourcentage de ménages utilisant une eau salubre (en ville et en milieu rural)	Enquête sur la démographie et la santé	Ministère de l'énergie et de l'eau	

Domaine prioritaire du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF	Principaux résultats escomptés par priorité	Principaux indicateurs de progrès	Moyens de vérification	Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération	Les principaux résultats escomptés dans ce domaine prioritaire contribueront à :
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		1.4.2 Pourcentage de la population utilisant des installations sanitaires de base améliorées (en ville et en milieu rural)	Enquête intégrée sur les ménages		
Éducation de base et égalité des sexes	2.1 65 % des enfants âgés de 3 à 5 ans participent à des programmes de développement du jeune enfant	2.1.1 Taux net de fréquentation des établissements préscolaires	Statistiques sur l'éducation (StatEduc)	Ministère de l'éducation nationale, collectivités, UNESCO et organisations non gouvernementales Centre de coordination des secours d'urgence	Résultat escompté au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : Élargir l'accès aux services sociaux essentiels, améliorer la qualité des services et accroître leur utilisation Objectifs du Millénaire pour le développement : 2. Assurer l'éducation primaire pour tous 3. Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes Objectif du Plan d'action « Un monde digne des enfants » : Dispenser un enseignement de base de qualité
	2.2 Réduction de 10 % de l'écart de scolarisation entre les îles et entre les sexes	2.2.1 Taux net de scolarisation dans le primaire, par île 2.2.2 Indice de disparité entre les sexes pour les établissements d'enseignement primaire, selon le taux net de scolarisation	Statistiques sur l'éducation (StatEduc)		
	2.3 81 % des élèves du primaire achèvent ce cycle d'enseignement et ont acquis les connaissances de base requises à ce stade	2.3.1 Taux d'achèvement du cycle d'enseignement primaire selon l'âge, le sexe et l'île 2.3.2 Pourcentage d'enfants ayant acquis les connaissances de base du cycle d'enseignement primaire	Suivi des progrès scolaires Suivi et évaluation du programme		
	2.4 65 % des garçons et des filles reçus à l'examen d'entrée en sixième	2.4.1 Taux de passage en sixième, par sexe et par île	Statistiques sur l'éducation (StatEduc)		
	2.5 Protection du droit des enfants à l'éducation dans les situations d'urgence et au lendemain de celles-ci par la mise à disposition de lieux sûrs permettant de dispenser un enseignement de qualité sans discrimination entre les sexes et par le rétablissement des activités d'enseignement	2.5.1 Mise à disposition de lieux d'enseignement sûrs et réouverture des écoles dans les six à huit semaines suivant une situation d'urgence 2.5.2 Rétablissement de l'enseignement primaire, reprise d'activités éducatives de qualité et mise en place de services collectifs appropriés à proximité des écoles à la suite de l'intervention initiale	Rapports sur les interventions en cas d'urgence		